



Fiche Outil n°8 – Parties prenantes et acteurs

I. Dalimier

Unité de Géographie Economique et Sociale (UGES), Université de Liège

Le but de la fiche

L'objectif d'une démarche participative et collective d'aménagement de l'espace public est de travailler avec l'ensemble des différentes parties prenantes, les pouvoirs publics, propriétaires de cet espace, ne détenant pas seuls le pouvoir de mener l'opération.

Le but de la fiche est de :

- Préciser la notion de parties prenantes et d'acteurs.
- Présenter des stratégies pour identifier les parties prenantes et les acteurs concernés par un espace public, établir la liste de ceux-ci et constituer un groupe de travail aux compétences multiples et spécifiques.

Notions de parties prenantes et d'acteurs

Acteurs, partie prenante, usagers : la distinction est-elle pertinente ? En matière de développement territorial, le terme "acteur" est souvent réservé pour désigner les "décideurs", opposés aux "usagers". Nous avons préféré utiliser la notion de "partie prenante" et de réserver le terme "acteur" pour désigner la personne qui incarne une partie prenante, les acteurs pouvant s'avérer être ou non des usagers de l'espace public en question.

Une partie prenante (stakeholder en anglais), terme utilisé dans les processus de participation ou de concertation dans les aménagements d'espaces publics, est un acteur individuel ou collectif (représentant une organisation ou une institution) concerné par le projet et qui y a un intérêt légitime.

Dans l'expérience Topozym, le concept de « partie prenante » a été élargi pour y inclure chaque personne ou groupe de personnes qui a un intérêt dans les aménagements d'espaces publics et/ ou qui peut être affecté par les décisions prises, et cela sans faire de distinction entre acteurs et usagers.

Dans ce contexte de projet d'aménagements d'espaces publics, les « parties prenantes » sont les résidents et les voisins subissant les travaux, les usagers ou les associations d'usagers, les bénéficiaires, l'équipe de gestion du projet, les acteurs économiques, les responsables politiques, les autorités publiques, l'auteur de projet et les entreprises.

Les personnes qui sont présentes à une réunion sont considérées comme les acteurs. Chaque individu peut être acteur à plus d'un titre, le titre faisant référence à une ou plusieurs parties prenantes.

Inventaire des parties prenantes et des acteurs

Il est important d'inscrire un projet d'aménagement d'espace public dans son tissu géographique, social et culturel et ainsi permettre l'échange et la confrontation des idées et points de vue entre l'ensemble des différents acteurs.

L'animateur territorial va ainsi constituer un groupe d'acteurs aux compétences multiples et spécifiques : l' élu a une compétence de gestionnaire, l'habitant a sa compétence d'usager et le technicien assure le professionnalisme de la démarche.

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



Les parties prenantes sont déterminées par le biais de plusieurs méthodes (utilisées dans l'ordre proposé ou conjointement) :

1. L'animateur territorial contacte une ou deux personnes-clés pour prendre connaissance du projet étudié.
2. Il constitue d'un « dossier exploratoire » qui rassemble un maximum d'informations liées au projet.
3. Il réalise des interviews individuelles pour poursuivre l'analyse de la problématique étudiée.
4. Il effectue une visite de terrain pour analyser les différentes composantes de l'espace et pour situer le contexte géographique de l'espace étudié. Chaque composante de l'espace renvoie à une certaine utilisation sociale de l'espace et fournit des indications par rapport au système de parties prenantes impliquées. De plus, une analyse approfondie du terrain permet de vérifier l'adéquation du tableau des parties prenantes à la réalité.
5. Cette démarche peut être complétée par l'expérience et les points de repères implicites du coordinateur ou de l'animateur territorial.
6. Tableau des parties prenantes et des acteurs :
 - Une liste aussi exhaustive que possible est dressée ; elle reprend de nombreuses parties prenantes du projet d'aménagement aux compétences multiples et spécifiques.
 - Les parties prenantes sont identifiées par secteurs d'activité : secteur public, secteur privé et secteur associatif.
 - Dans chaque secteur, les dimensions classiques du développement durable sont prises en compte (dimensions sociale, économique et environnementale).
 - Il faut souligner l'importance de procéder à une sélection des parties prenantes extrêmement large afin de construire, dès le départ, une vision globale du projet d'aménagement.
7. Pour chaque partie prenante, il s'agit ensuite d'identifier des personnes précises : les acteurs à inviter ! Lors de la première réunion, le groupe d'acteurs valide les parties prenantes présentes et définit ensemble les règles de fonctionnement.
8. La liste de parties prenantes et d'acteurs est susceptible de s'accroître avec l'évolution du projet.

Exemple d'un tableau des parties prenantes

SECTEUR PUBLIC

Dimension sociale, dimension économique et dimension environnementale

- Pouvoir de tutelle
- Pouvoir communal

SECTEUR PRIVE

Dimension sociale, dimension économique et dimension environnementale

- Au niveau communal
- Au niveau de la région concernée

SECTEUR ASSOCIATIF

Dimension sociale, dimension économique et dimension environnementale

Tableau de bord « Participation et espaces publics »

Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics

Recherche **Topozym** pour la Politique scientifique fédérale, Belgique



- Représentants des différentes associations d'usagers : clubs sportifs, randonneurs..., de association protection de l'environnement ou du patrimoine, ...
- Représentants d'habitants ou de riverains

Sources

- Declève B., Forray R., Michialino P., 2002. Coproduire nos espaces publics, éditions Presses universitaires de Louvain.

Sur le site de www.urba.ucl.ac.be/hd au 29 janvier 2009.

Pour citer cet article : Dalimier I. (ULg), « Parties prenantes et acteurs », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat ULg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 42, mis en ligne le 31 janvier 2009.

Partenaires du projet de recherche



UGES (Unité de Géographie Economique et Sociale, ULg)

- Serge Schmitz (promoteur)
- Isabelle Dalimier (coordination/recherche)
- Yannick Martin (recherche)



ISEG (Institute for Social and Economic Geography, KUL)

- Etienne Van Hecke (promoteur)
- Sarai De Graef (recherche)



IEP (Institut d'Eco-Pédagogie, ASBL)

- Christine Partoune (promoteur)
- Michel Ericx (website/formation)
- Marc Philippot (recherche)
- Stéphane Noirhomme (formation)



VormingPlus (Anvers)

- Kris Verheyen
- Luk Scheers
- Annelies Santens